



BULLETIN DE SOUTIEN PONCTUEL

À renvoyer avec votre don dans l'enveloppe jointe, sans affranchir.



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ÊTRE PRÉSENT, TOUT SIMPLEMENT

✓ OUI JE SOUHAITE VOUS FAIRE UN DON

Je vous fais parvenir un don de :

- 30 € 50 € 65 €
 80 € 100 € autre : €

Mes coordonnées personnelles :

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

- ✓ **Je joins mon don** par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

RÉDUCTION FISCALE

En donnant à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de **75 %** du montant de votre don dans la limite de 1000 € (plafond 2023). Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

Par exemple :

- Un don de **30 €** ne vous revient en réalité qu'à **7,50 €**
- Un don de **50 €** ne vous revient en réalité qu'à **12,50 €**
- Un don de **100 €** ne vous revient en réalité qu'à **25,00 €**



La Société de Saint-Vincent-de-Paul est labellisée « Don en Confiance », organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul s'engage à respecter ses principes de transparence financière et de rigueur de gestion.

Pour plus d'infos :
www.donenconfiance.org

SERVICE DONATEURS

☎ 01 42 92 08 12
✉ service.donateurs@ssvp.fr

Société de Saint-Vincent-de-Paul
Association reconnue d'utilité publique
120 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
www.ssvp.fr

La Société de Saint-Vincent-de-Paul, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gestion de ses relations avec les donateurs (traitement et gestion des dons, des reçus fiscaux, des opérations de prospection...). Vous pourrez également être amené à recevoir des communications d'autres fondations ou associations. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition (au traitement de vos données ainsi qu'à la prospection). Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal auprès de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 120 avenue du Général Leclerc, 75014 Paris accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse précitée. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Vous disposez de la possibilité de saisir la CNIL si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions applicables. Si vous ne souhaitez pas recevoir de sollicitations ultérieures, cochez cette case